RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget général

Budget annexe Environnement

Budget annexe SCOT – Ingénierie

Budget annexe Programmes LEADER - FISAC

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Contexte général

- Un environnement économique et social marquée par le contexte international lié à la guerre en Ukraine, avec le retour de l'inflation et l'envolée des prix des énergies

- Une croissance nationale estimée par la Loi de Finances 2023 à 1 % et un taux d'inflation de 4,2 %

- La loi de finances 2023 :
  - Des mécanismes de soutien budgétaire pour aider les collectivités à faire face à leurs dépenses énergétiques : filets de sécurité si la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques et amortisseur électricité
  - Concours de l'Etat portés de 210 à 320 millions d'€, sans indexation sur l'inflation
  - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 7,1 %
  - Création d'un « fonds vert » pour soutenir la transition écologique aux contours à préciser

- L'évolution de la TGAP : 52 € / tonne en 2023 au lieu de 45 € / tonne en 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

le SYTEC

- La prise en compte des contraintes qui pèsent sur les EPCI et les communes membres, conséquences de la situation économique délicate
- Garantir les moyens d'exploitation des équipements et préserver les capacités d'investissement du SYTEC
- des enjeux incontournables et des responsabilités fortes en matière de gestion et de traitement des déchets dont leur réduction à la source et leur valorisation

Passage au référentiel comptable M57

Concilier :

- Maîtrise des dépenses de gestion et des contributions
- Equilibre budgétaire
- Politique d'investissement

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Général

en section de fonctionnement

Des dépenses contenues :

- les charges à caractère général au niveau de 2022, malgré l'évolution du taux d'inflation
- les charges de personnels en hausse limitée au glissement vieillesse technicité
- les autres charges de gestion courante stables
- les intérêts de la dette stationnaires
- la dotation aux amortissements en hausse liée aux investissements réalisés en 2022

Des recettes sans changement :

- **les participations des EPCI et des communes membres restent identiques à 2022**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Général

en section d'investissement

Des dépenses d'équipement très limitées :

- Bureautique

un remboursement stable de la dette en capital, avec un encours au 1er janvier de 6 969,71€

des recettes d'équilibre :

- la dotation aux amortissements qui couvre le remboursement de la dette en capital et autofinance les dépenses à réaliser

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Général

des orientations budgétaires à débattre

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maintenir, le niveau des contributions des intercommunalités et des communes rattachées, à celui de 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

Réduire, valoriser, recycler, réemployer pour limiter l'enfouissement :

- Définir un nouveau plan d'actions de prévention 2023-2026
- Préparer les modalités de gestion des biodéchets pour les valoriser
- Sensibiliser à la simplification du geste de tri avec la consolidation de l'extension des consignes de tri
- Renforcer la valorisation des déchets recyclables
- Limiter les tonnages de déchets enfouis en les réduisant à la source et en détournant les encombrants valorisables
- Réceptionner les travaux du casier d'enfouissement n°3
- Assurer le curage des lagunes

Des enjeux forts pour la gestion des déchets du SYTEC :

- Les capacités d'enfouissement contraintes par le PRPGD
- Le montant de la TGAP à acquitter en augmentation significative
- Des dépenses énergétiques en hausse exponentielle
- Des recettes à l'évolution limitée

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

pour mémoire : les tonnages enfouis

			CODEC						
(données exprimées en tonnes)	2010	2015 Année de réf.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures Ménagères	13 595	11 666	11 632	11 387	11 630	10 894	10 734	10 940	10 450
Refus de tri	529	417	429	437	508	549	638	673	553
Refus de crible / broyat	/	/	142	1 145	732	723	655	964	866
Encombrants	1 371	1 746	1 387	1 350	2 811	2 840	2 851	3 643	2 524
DIB	1 076	2 057	1 167	1 048	970	776	937	1 194	1 202
Boues STEP non conf	37	28	238	191					
Déchets spéciaux (sur réquisition préfectorale)				416			19		
TOTAL	**16 608**	**15 914**	**14 995**	**15 974**	**16 551**	**15 782**	**15 834**	**17 414**	**15 595**
Gravats	1 101	200	178	136	2 036	1 575	3 125,54	2 529	2 549

Les gravats sont exclus des tonnages enfouis, en permettant le recouvrement des alvéoles. Leurs tonnages ne sont donc pas assujettis à la TGAP, soit 15 595 tonnes enfouies et assujetties à la TGAP en 2022.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

en section de fonctionnement

Des dépenses à maîtriser nécessairement

- Les charges à caractère général fortement impactées par l'inflation et l'augmentation du coût des énergies, la simplification du geste de tri et la hausse de la TGAP
- Les charges de personnels limitées à l'évolution du glissement vieillesse technicité. L'indispensable reclassement de 5 agents valoristes affectés au centre de tri des Cramades fermé depuis le 1er octobre 2022 : **dépenses de 200 000 € à financer**
- Les intérêts de la dette en hausse compte tenu de l'emprunt de 2 M€ souscrit en 2022
- La dotation aux amortissements en augmentation avec le casier n°3 et le nouveau bassin de lixiviats

Des recettes marquées par la hausse de la TGAP :

- Stabilité des contributions des EPCI et des communes rattachées
- **Nécessité de travailler, AVANT LE VOTE DU BP, sur la tarification des mises en décharge pour assurer l'équilibre budgétaire, et sur les modalités de financement du curage des lagunes**
- L'évolution erratique des prix de reprise des matériaux dont le papier et le carton
- Le maintien du soutien financier CITEO avec la simplification du geste de tri

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

l'article 24 de la loi de finances 2019 :

- une hausse crantée à partir de 2020
- une progression significative à partir de 2021 jusqu'en 2025
- applicable aux installation valorisant le biogaz

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
B – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz	Tonne	24	25	37	45	52	59	65

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

En dépenses de la section de d'investissement

Les dépenses d'équipement :

- Fin des travaux du Casier n°3 et de réhabilitation des bassins de lixiviats
- Poursuite de l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative
- Poursuite de l'étude de solutions techniques à la gestion des biodéchets
- Etude de faisabilité d'une unité de valorisation des ordures ménagères
- Dépenses d'équipement courant limitées : matériel et outillage, terrassements du casier 2, réseau de captage du biogaz, renouvellement des piézomètres, grosses réparations broyeur
- Lancement maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un quai de transfert des déchets recyclables
- Acquisition de terrains pour l'implantation des futures infrastructures de traitement
- Curage des lagunes en opération sous mandat avec les EPCI

Un remboursement de la dette en capital en hausse, avec un encours au 1er janvier de 4 515 795,55 €

La reprise des subventions d'investissement (amortissement) en fin de cycle

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

En recettes de la section de d'investissement

- La sollicitation de DETR 2023, pour l'étude de faisabilité de l'unité de valorisation des ordures ménagères
- Le versement des subventions de l'ADEME et de la DSIL pour les études «Tarification incitative » et « Biodéchets »
- Le versement du solde de DETR 2020 et 2021 attribuée pour les travaux de réalisation du Casier n°3
- La perception du FCTVA notamment sur les travaux du Casier 3
- L'amortissement des biens en hausse qui suit le profil de la dette

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

EVOLUTIONS STRUCTURELLES A ECHEANCE 2030

une dette en augmentation avec la souscription d'un emprunt de 2 M€ en 2022 (en €)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	...
4 117 787	3 392 219	3 073 673	4 545 571	3 883 837	3 369 392	2 921 177	2 498 007	2 097 358	1 840 916	1 582 188	...

une annuité de la dette en baisse sensible, hormis en 2023

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	...
832 821	676 806	615 647	736 415	606 096	526 806	489 567	459 445	301 915	298 209	294 504	...

une dotation aux amortissements incluant l'amortissement du Casier 3 , qui suit le profil de l'annuité de la dette

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	...
600 770	549 047	573 342	666 000	674 345	574 466	452 774	442 947	371 952	233 009	167 724	...

une TGAP en hausse inexorable (tonnages 2020 enfouis = 15 834)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP en € base tonnages enfouis 2020	395 850	585 858	712 530	823 368	934 206	1 029 210

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Environnement

des orientations budgétaires à débattre

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- **Maintenir le niveau des contributions des intercommunalités et des communes rattachées à celui de 2022**
- Contenir l'évolution des mises en décharge au regard de la hausse de la TGAP avec la réduction des déchets à la source, le renforcement du recyclage des déchets valorisables et une forte diminution des refus de tri
- Sensibiliser sur la simplification du geste de tri
- Réceptionner les travaux du Casier n°3 et de réhabilitation des bassins de lixiviats
- Renouveler les piézomètres
- Finaliser les études « Tarification incitative », « Gestion des biodéchets » et de « faisabilité d'une unité de valorisation des ordures ménagères
- Réaliser l'étude de faisabilité de l'unité de valorisation des ordures ménagères
- Lancer la maîtrise pour la réalisation d'un quai de transfert des déchets recyclables
- Assurer le curage des lagunages dans le cadre d'un plan pluriannuel
- Acheter les terrains d'emprise foncière pour les futures équipements de traitement du SYTEC

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe SCOT Ingénierie

en section de fonctionnement

Des dépenses évoluant en fonction de l'avancement des démarches engagées

- les charges à caractère général maîtrisées en volume malgré l'augmentation du taux d'inflation
- les charges de personnels contenues
- les intérêts de la dette stables
- la dotation aux amortissements : amortissement des frais d'élaboration du SCOT et de l'ABT Saisons 1, 2 et 3

Des recettes stables

- **les participations de Saint Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté sans évolution**
- les subventions de fonctionnement attendues des partenaires du SYTEC dans le cadre de l'échéancier arrêté
- la poursuite du défraiement des Certificats d'Economies d'Energies dans la cadre de la convention de partenariat conclue avec CertiNergy

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe SCOT Ingénierie

Pour mémoire : l'échéancier des subventions de fonctionnement

en fonctionnement

Organisme financeur	objet	Arrêté d'attribution	Perçu en 2016	Perçu en 2017	Perçu en 2018	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	Perçu en 2022	Solde dû
Etat DGD nationale	SCOT	**136 200 €**	45 400,00	48 850,00		43 000,00				
Etat DGD locale	SCOT	**49 803 €**	26 750,00	7 211,00	15 841,72					
DREAL	ABT Saison 1	**13 758 €**						13 758,00		
Agence France Biodiversité	ABT Saison 2	**34 208 €**						34 208,00		
FEDER	ABT Saison 3	**130 016 €**				44 199,20	46 000,00		36 400,00	25 000,00
ADEME	TEPOS 1	**83 000 €**			23 773,33	23 834,66	33 052,40			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	TEPOS 2	**80 000 €**							35 755,28	44 244,72
ADEME	COT ENR	**120 000 €**					60 000,00			60 000,00
	TOTAL	**646 985 €**	**72 150,00**	**56 061,00**	**39 615,05**	**111 033,86**	**139 052,40**	**47 966,00**	**72 155,28**	**129 244,72**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe SCOT Ingénierie

en section d'investissement

Des dépenses d'ingénierie pour l'aménagement et le développement durable, et la transition énergétique :

- Evaluation en continu du SCOT Est Cantal et révision pour mise en conformité avec le SRADDET
- Communication sur l'Atlas de la Biodiversité Territoriale
- Observatoire du Bâti Vacant
- Déclinaison du plan d'actions et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Est Cantal
- Poursuite du Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables
- Dispositif et renouvellement Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE)

Un remboursement de la dette en capital stable avec un encours au 1er janvier de 318 803,24 €

La reprise des subventions d'investissement perçues

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe SCOT Ingénierie

en section d'investissement

des recettes propres et les subventions des partenaires :

- la dotation aux amortissements qui suit le profil de la dette
- les subventions d'investissement des partenaires du SYTEC dans le cadre de l'échéancier arrêté

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe SCOT Ingénierie

Pour mémoire : l'échéancier des subventions d'investissement

Organisme financeur	objet	Arrêté d'attribution	Perçu en 2016	Perçu en 2017	Perçu en 2018	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	Perçu en 2022	R à R
DREAL	ABT Saison 1	***66 242 €***		24 000,00	24 000,00	32 000,00				
Agence de l'Eau Adour Garonne	ABT Saison 1	**8 855 €**					8 855,00			
Agence France Biodiversité	ABT Saison 2	**105 792 €**		42 000,00		42 000,00	56 000,00			
FEDER	ABT Saison 3	***93 600 €***							52 072,02	5 000,00
FNADT	PTDD	**78 000 €**		42 484,80	13 833,23	21 681,97				
LEADER	PTDD	**50 000 €**				50 000,00				
CD15	SCOT	**14 666 €**			5 080,00		6 236,00		3 350,00	
Agence de l'Eau Adour Garonne	SCOT	**2 299 €**					2 299,00			
ADEME	TEPOS 1	**7 000 €**			1 973,00					
ADEME	COT ENR	**13 493 €**				16 191,00				
LEADER	PCAET	**50 000 €**								50 000,00
DETR	PCAET	**13 413 €**							4 023,90	9 389,10
DETR	Observatoire du Logement Vacant	**15 000 €**							4 500,00	10 500,00
ANAH	Observatoire du Logement Vacant	**35 000 €**								35 000,00
	TOTAL	**518 360 €**	**0,00**	**108 484,80**	**44 886,23**	**161 872,97**	**73 390,00**	**0,00**	**55 422,02**	**109 889,10**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe SCOT Ingénierie

Des orientations budgétaires à débattre

Evaluation en continu et révision du SCOT Est Cantal

Communication sur l'Atlas de la Biodiversité Territoriale

Observatoire du Bâti Vacant à finaliser

- Financé par la DSIL 2021 et une subvention ANAH allouée fin 2021

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Est Cantal

- Approuver le PCAET
- Décliner le plan d'actions à l'échelle du SYTEC et évaluer en continu

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

budget annexe SCOT Ingénierie

Et encore...

Le Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) :

- Financer des projets d'installations collectives d'énergies renouvelables thermiques
- Consommer toute l'enveloppe du COT ENR
- Renouveler l'accord – cadre partenarial et la convention d'animation entre le SYTEC et l'ADEME

Le dispositif Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE)

- Continuer d'accompagner les collectivités du territoire pour la réalisation d'études techniques et la maîtrise d'œuvre d'opérations de rénovation énergétique
- Demander le renouvellement du dispositif courant 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC

Le portage du Groupe d'Action Locale du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et du Comité de Programmation LEADER

- L'accompagnement et l'instruction des dossiers programmés et le paiement pour finalisation du Programme
- Un budget limité à la section de fonctionnement
- Des charges de gestion courante en diminution s'agissant de la fin du Programme 2014 – 2020
- Des recettes apportées par LEADER pour les dépenses d'animation - gestion

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC

des orientations budgétaires à débattre

- Accompagner les porteurs de projets pour consommer l'ensemble de l'enveloppe LEADER 2014 – 2020, et des enveloppes complémentaires 2020-2021 et 2022

- Instruction et suivi des dossiers programmés pour liquidation et paiement des subventions LEADER. **Échéance 31/12/2024**